



## BULLETIN 10/2006

Attention : Toutes les agences IATA BSP France  
Date : 01 Septembre 2006  
Sujet : **URGENT AIR GABON - REMBOURSEMENTS**

Cher Partenaire,

Pour faire suite à notre mémorandum, merci de trouver ci-après les procédures à suivre afin de solliciter le remboursement de vos billets Air Gabon, suite à sa suspension du BSP France .

1. Les billets doivent avoir été émis, reportés et réglés par l'agent accrédité IATA sollicitant le remboursement.
2. Seuls les billets payés au comptant (CASH) seront considérés.
3. Les demandes de remboursements devront être envoyés au bureau du BSP France avec tous les coupons (incluant les coupons passagers).
4. Tous les coupons ATB, OPTAT doivent être adressés au bureau du BSP France sous pli correctement scellé à l'adresse ci-dessous. L'agence doit prendre soin de conserver des copies et le détail des documents envoyés au BSP:

**IATA France**

19 boulevard Malesherbes  
75008 Paris

Sujet: demande de remboursement Air Gabon

5. Dès réception de votre demande de remboursement, IATA analysera les billets et consultera les Administrateurs d'Air Gabon pour l'autorisation du remboursement.
6. **Note très importante** : Le BSP France devra recevoir toutes les demandes de remboursement **avant le 12 Septembre**. Les demandes reçues après cette date seront retournées aux agents. [Nous recommandons aux agences de nous adresser leur demande par courrier recommandé avec accusé de réception]

Nous sommes conscients de ce délai de rappel très court et vous prions de nous en excuser.

Cordialement,

Jérôme Bonnin  
Directeur IATA France

International Air Transport Association

Service Centre Europe  
Torre Europa  
Paseo de la Castellana, 95  
28046 Madrid, Spain  
[www.iata.org/europe/cs](http://www.iata.org/europe/cs)